

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 09 mars 2015**

En préambule à la réunion du conseil, l'association « Les objets d'antan » a été reçue suite à leur demande de mise à disposition d'un local pour exposer leurs collections.

La commune leur propose le 2<sup>ème</sup> étage de la mairie et l'étage de l'Espace Père Bleu ; les 2 locaux les intéressent pour exposer et/ou stocker.

La commune décide de demander les préconisations en terme de sécurité du « service Prévention » de Groupama, notamment concernant l'étage de l'Espace père Bleu.

Une convention sera établie entre la commune et l'association.

1. Une délibération a été prise à l'unanimité pour effectuer une demande de subvention de 32 215€ auprès du SEDI représentant 80% du prix de l'éclairage public du tronçon sud du village.
2. Une délibération a été prise à l'unanimité afin de modifier la demande de subvention DETR concernant le parking de l'école représentant 20% de 276 506 €.
3. Un devis a été fait par l'entreprise Bodet concernant le remplacement des moteurs des 3 cloches de l'église pour un montant de 4700€. Décision sera prise lors de l'élaboration du budget.
4. Demande de subvention du RASED qui intervient dans les écoles auprès des élèves en difficulté. Le conseil décide d'attribuer une subvention de 100€.
5. Demande de subvention des Restos du cœur (3 familles représentant 10 personnes ont reçu l'aide des Restos) : 5 élus votent contre l'attribution d'une subvention, 10 élus votent pour l'attribution de 100€ ; une subvention de 100€ sera donc accordée aux Restos du Cœur.
6. Face aux problèmes mécaniques et dangerosité du tracteur communal ZETOR, il convient d'envisager sa vente et de trouver quelqu'un avant l'hiver prochain pour effectuer le déneigement sur le parcours qui lui incombait jusqu'à présent.
7. Vote à l'unanimité du compte de gestion 2014.
8. Vote à l'unanimité du compte administratif 2014.
9. Délibération est prise à l'unanimité pour affecter l'excédent de fonctionnement de 98 290.93€ à la section investissement.
10. Etude de 3 devis concernant une location de chapiteau pour le comice agricole compris entre 2200 et 2677€. Voir si indispensable et si d'autres solutions sont possibles.
11. Travaux de maintenance de la forêt communale : bornage sur 1.5km de linéaire pour 1300€HT. Voir avec l'ONF pour plus de précisions.
12. Délibération prise à l'unanimité pour modifier la délibération concernant le prêt court terme.